

Conseil municipal  
2<sup>ème</sup> délibération : 11/04/2016

L'an deux mil seize, le onze avril, le Conseil municipal de la commune de Trésilley s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel FLEUROT, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mmes Céline Millon (P.P), Guiseppa Paci Magali Hilaire-Gindro, Sandrine Geloso, MM. Jean-Pierre Fournier, Olivier Maurand, Olivier Noir, Jérôme Moczala, Ludovic Boullault, Emmanuel Fleurot.

Absent: M. Sébastien Dumont

Secrétaire : Madame Magali Hilaire-Gindro

**Ordre du jour :**

**Compte Administratif 2015 :**

**EAU**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	18 118.94
Recettes	16 826.03
Résultat de l'exercice	- <b>1 292.91</b>
Excédent reporté	6 948.19
Résultat en 2015	<b>5 655.28</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	2 224.95
Recettes	4 788.35
Résultat de l'exercice	<b>2 563.40</b>
Excédent reporté	2 817.26
RAR reporté en 2016	<b>900 .00</b>
Résultat en 2015	<b>4 480.66</b>

Les excédents seront reportés au budget primitif 2016.

## ASSAINISSEMENT

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	3 594.75
Recettes	7 063.01
Résultat de l'exercice	<b>3 468.26</b>
Excédent reporté	10 997.85
Résultat en 2015	<b>14 466.11</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	29 301.18
Recettes	26 880.26
Résultat de l'exercice	<b>-2 420.92</b>
Déficit reporté	4 301.39
RAR reporté en 2016	300 000.00
Déficit reporté	- 6 722.31

Un excédent de 7 743.80 € sera reporté au compte 002 – recette de fonctionnement.  
Le déficit de 6 722.31 € sera reporté au compte 001 – dépense d'investissement, ainsi qu'au compte 1068 – recette d'investissement du budget assainissement 2016.

## COMMUNE

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	80 362.36
Recettes	124 711.03
Résultat de l'exercice	<b>44 348.67</b>
Excédent reporté	132 428.50
Résultat en 2015	<b>176 777.17</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	4 578.00
Recettes	16 581.76
Résultat de l'exercice	<b>12 003.76</b>
Déficit Antérieur reporté	-12 846.66
Résultat en 2015	<b>- 842.90</b>

Un excédent de 175 934.27 € sera reporté au compte 002 - recette de fonctionnement.  
Le déficit de 842.90 € sera reporté au compte 001 – dépense d'investissement, ainsi qu'au compte 1068 – recette d'investissement du budget primitif 2016.

Les comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité par les membres présents.

- **Budgets primitifs : Année 2016**

**EAU :**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	23 781.00
Total des dépenses	<b>23 781.00</b>
Recettes	18 125.72
Excédent reporté	<b>5 655.28</b>
Total des recettes	<b>23 781.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	179 125.00
Total des dépenses	<b>179 125.00</b>
Recettes	173 744.34
Excédent reporté	<b>5 380.66</b>
Total des recettes	<b>179 125.00</b>

Budget EAU adopté à l'unanimité

**ASSAINISSEMENT :**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	25 444.00
Total des dépenses	<b>25 444.00</b>
Recettes	17 700.20
Excédent reporté	<b>7 743.80</b>
Total des recettes	<b>25 444.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	850 300.69
D001 Besoin en financement	<b>6 722.31</b>
Total des dépenses	<b>857 023.00</b>
Recettes	850 300.69
1068 Affectation du résultat	<b>6 722.31</b>
Total des recettes	<b>857 023.00</b>

Budget ASSAINISSEMENT adopté à l'unanimité

## COMMUNE :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	160 000.00
Total des dépenses	<b>160 000.00</b>
Recettes	117 065.73
Excédent reporté	<b>175 934.27</b>
Total des recettes	<b>293 000.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	61 140.10
D001 Besoin de financement	<b>842.90</b>
Total des dépenses	<b>61 983.00</b>
Recettes	61 140.10
1068 Affectation du résultat	842.90
Total des recettes	<b>61 983.00</b>

Budget COMMUNE adopté à l'unanimité

Les travaux concernant le terrain de jeu, l'aménagement du cimetière et la sécurisation du croisement de la R.D, les projets seront reportés.

Travaux en cours : amortissement du chantier assainissement et travaux de reprise de la conduite d'eau sur R.D.

### - TAUX D'IMPOSITION AN. 2016:

Le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2015, à savoir:

- Taxe d'habitation 5.63 %
- Foncier Bâti 8.73 %
- Foncier non bâti 42.48 %

### - Emprunt Crédit Agricole :

#### ASSAINISSEMENT :

La Commune a contracté un emprunt Moyen terme de 340 000 €, durée 25 ans au taux de 1.99 %, remboursement trimestriel, échéance de 4 323.87 €.

Un emprunt Court terme de 110 000 €, durée de 324 mois au taux de 0.96 %, remboursement trimestriel, échéance de 2 122.08 €.

Une ligne de trésorerie de 270 000 € durée de 12 mois avec 3 915.00 € d'intérêt pour l'année.

#### EAU :

Un emprunt de 70 000 €, durée de 240 mois au taux de 1.74 %, remboursement trimestriel, échéance de 1 037.95 €.

- **Ouverture des plis appels d'offre**

L'ouverture des plis appels d'offre inspection du réseau est reportée.  
Présence du maître d'œuvre.

- **Facturation Eau et Assainissement** :

Le Conseil Municipal adopte la décision de facturer semestriellement l'eau et l'assainissement, la part fixe plus la consommation, estimation sur la base des consommations 2015.

La régularisation avec consommation réelle se fera au 2nd semestre avec le relevé.

- **Convention d'assistance technique avec le département** :

Le Conseil Municipal adopte la convention d'assistance technique avec le département de la Haute-Saône dans le domaine de de l'assainissement collectif. Le barème pour la rémunération est le nombre d'habitants de la commune X 0.30 €/hab/an.

- **Suite projet eau potable** :

Un courrier a été envoyé à la Commune de Fondremand pour la mise en place d'une convention adduction d'eau.

- **Défense incendie** :

Le Conseil Municipal adopte la convention concernant la création d'une défense contre l'incendie concernant l'aménagement d'un lotissement de 16 parcelles et 10 pavillons locatifs.

- **Suite démarche église** :

Le Conseil Municipal par 8 voix contre 9 pour poursuivre la démarche vis-à-vis d'un tiers à définir. (un carreau à changer)

- **Convention compétence scolaire** :

En 2014, une convention avec la CCPR en vue de l'entretien des équipements scolaires a été signé pour une durée de 2 ans.

Le maire propose de signer un avenant avec la CCPR en vue du prolongement pour une durée de 3 ans pour la prise en charge des heures d'entretien des abords des locaux scolaires.

- **Abri de chasse** :

Le Conseil Municipal autorise le maire à déposer un permis de construire pour l'abri de chasse.

- **Questions diverses** :

- Plan arrêt bus
- Jean-Pierre FOURNIER comptabilise le nombre de plaques bois avant de passer la commande
- Bouquet de fleurs chez JODIEFLEURS pour Mme Hélène PERTUSIER, doyenne du village
- Réfection des deux tableaux d'affichage.